

nous espérons pouvoir vendre à aussi bas prix, au moins, et payer d'aussi bons gages que ceux que nous avons payés jusqu'à présent.

« Le nouveau tarif favorisera nos exportations parceque, sous l'ancien tarif, nous avions à payer des droits sur les matières premières, payer la main-d'œuvre, sans recevoir de remises lorsque nous exportons nos machines finies. Avec le système de remises, les matières premières des articles que nous exporterons ne nous coûteront pas de droits et nous pourrons plus aisément faire la concurrence à l'étranger. »

Messieurs Burr et Skinner, fabricants de meubles, parlent, avec éloges, des changements et disent que maintenant les ouvriers auront du travail toute l'année, tandis que, sous l'ancien tarif, ils ne travaillaient que huit mois sur douze.

Monsieur James Wiley, de la maison Worsfold et Wiley, est également favorable au nouveau tarif et dit qu'il constate, dans les cercles commerciaux, plus de confiance qu'avant l'exposé financier.

Voici ce que dit monsieur McConnell, de la maison McConnell et Thornton, carrossiers :

« Le tarif nous aidera à fabriquer davantage pour le marché canadien. Nous avons déjà augmenté notre commerce d'exportation, et, cette semaine, nous avons expédié des voitures en Australie.

« Je crois que le nouveau tarif profitera à tous au Canada, parceque la confiance renaît dans les affaires. Les prix n'augmenteront pas d'une manière sensible pour le consommateur. »

L'honorable représentant de Wellington-Sud a cité l'opinion de monsieur Chase ; mais cette opinion est contredite par celles de messieurs Armstrong et McConnell, les deux plus grands carrossiers de Guelph ; puis par celle de monsieur John Hogg, de la maison John Hogg et fils, qui est membre de la compagnie de fabrication de bois de Guelph à laquelle appartient aussi l'honorable représentant de Wellington-Sud.

Cet honorable monsieur traitait dernièrement cette question et demandait quels avantages auraient les fabricants de bois en retour des prétendues taxes plus élevées qu'on leur imposait, bien qu'il sût parfaitement, à l'époque, que du moment où le tarif a été connu, la maison dont il est le président a reçu ordre d'expédier 6,000,000 pieds de bois de service à Manitoba, province qui achetait autrefois aux Etats-Unis.

Monsieur Hogg s'exprime ainsi :

« Je crois que le nouveau tarif sera avantageux pendant six ans au moins. Mais après ce temps, le développement des manufactures pourra amener un excès de production.

« L'annonce de ce nouveau tarif a fait renaître la confiance et, quoiqu'il en advienne, nous ne pouvons arriver à un plus déplorable état de choses que celui qui existait avant ce tarif. J'ai un stock qui vaut \$95,000 ; je le vendrais aux anciens prix et avant que moi-même et d'autres marchands nous ayons eu le temps de nous approvisionner de nouveau, nos propres fabricants pourront nous fournir.

« Je crois que l'on ferait bien de pas fabriquer trop rapidement. »

Il serait trop long de citer les opinions connues de tous les hommes d'affaires de Guelph ; qu'il me suffise de dire que les messieurs suivants se sont montrés satisfaits du tarif : M. M. E. Radford, de la maison J. D. Williamson et Cie. ; Thomas A. Hefferman, de la maison Hefferman et Cie. ; John A. Wood ; J. Hallett, de la maison Jackson et Hallett ; J. E. McElderry ; Hugh Walker ; John Horsman ; J. M. Bond ; James A. Thorp ; A. B. Petrie ; J. H. Moore, de la maison Herod et Cie. ; W. H. Marcon et George Lees.

Ces noms sont ceux des principaux hommes d'affaires de la florissante cité de Guelph et plusieurs d'entre eux sont encore réformistes ; mais, malgré leurs opinions politiques, ils sont en faveur du tarif. Je ne mentionne leurs noms que pour répondre à l'honorable représentant de Wellington-Sud qui pourra les aviser, s'il le juge à propos, avant que le tarif soit adopté.

D'après tous les renseignements que j'ai reçus de ma division et de la section environnante, je crois que ce tarif est acceptable au peuple et réalise tout ce que les habitants des autres parties du pays demandent, en sorte que je ne puis faire autrement que de l'appuyer.

Je dois examiner maintenant la question de savoir si le tarif est élaboré de manière à donner aux cultivateurs la protection qu'ils attendent ? Elu par un district agricole, je crois que le tarif accorde ample protection aux cultivateurs aussi bien qu'aux fabricants. En tout cas, ces deux classes et les députés qui les représentent se montrent satisfaits, comme moi-même, des droits ainsi établis. Si, comme je l'espère, le tarif est appliqué tel qu'il est, les cultivateurs auront la protection qu'ils attendent et c'est leur avantage.